



## ARRÊTÉ N° AC\_2026\_DR\_567

**Portant réglementation de la circulation sur la D51D du PR 0+182 au PR 0+703, du lundi 01 juin 2026 au vendredi 03 juillet 2026, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée en Matériaux Bitumineux Coulés à Froid, sur le territoire de la commune de NOHANT-VIC.**

**Le Président du Conseil départemental de l'Indre,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP\_20180209\_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Nohant-Vic en date du 05/05/2026,

Vu l'avis réputé favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre),

Vu la demande présentée le 27/04/2026 par l'entreprise ETR demeurant 11 Rue des Lorrains Z.A. La Nauve, 24100 CREYSSE,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D51D du PR 0+182 au PR 0+703, du lundi 01 juin 2026 au vendredi 03 juillet 2026, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée en Matériaux Bitumineux Coulés à Froid,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Du lundi 01 juin 2026 au vendredi 03 juillet 2026, sur la D51D du PR 0+182 au PR 0+703, hors agglomération, sur le territoire de la commune de **NOHANT-VIC**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée en Matériaux Bitumineux Coulés à Froid, réalisés par l'entreprise ETR et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

### Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

### Article 3 :

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **ETR** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par **les services du Département**.

### Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes du Département de l'Indre et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

### Article 6 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,  
L'entreprise ETR,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :  
Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de NOHANT-VIC,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUXROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUXROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

### Renseignements

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

### Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

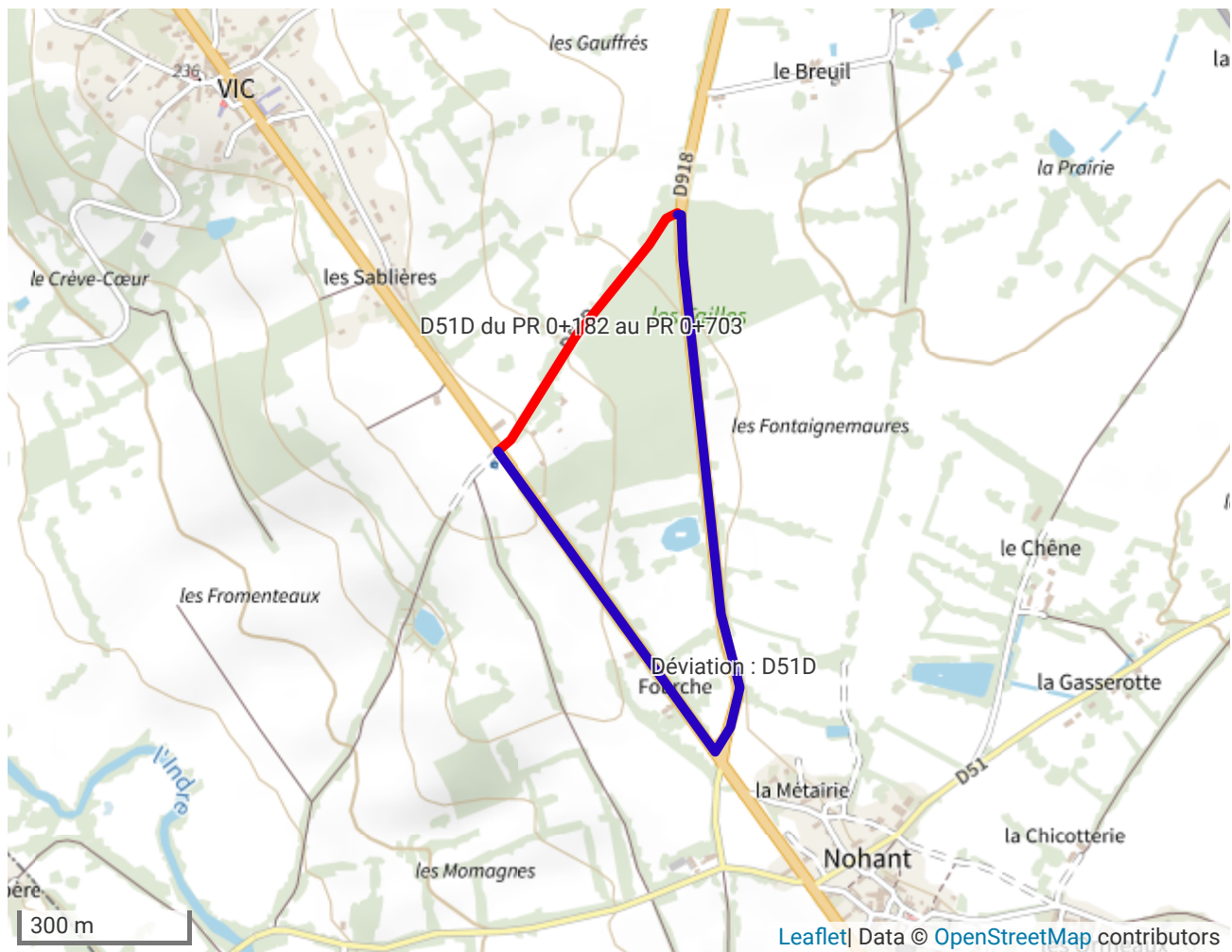
### Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : [contact@indre.fr](mailto:contact@indre.fr) – Site Internet : [www.indre.fr](http://www.indre.fr)

## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviotion D51D

Par la , D918D918, D918, D943, D943 et D943, sur les communes de , hors agglomérationNohant-Vic hors agglomération, Nohant-Vic hors agglomération, Nohant-Vic hors agglomération, hors agglomération et Nohant-Vic hors agglomération